



Sports pour aveugles au Canada  
Sports Aveugles Canada

**APPEL À NOMINATIONS pour l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
20 SEPTEMBRE 2023**

L'Association canadienne des sports pour aveugles (ACSA) est à la recherche de bénévoles enthousiastes et talentueux pour se joindre à son comité exécutif et à son conseil d'administration.

**1. ACSA :**

L'ASFC est l'organisme national de sport reconnu pour le sport paralympique du goalball et défend les intérêts des Canadiens malvoyants ou aveugles au sein du système sportif.

**2. Structure du conseil d'administration et durée des mandats :**

Le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs :

Trois (3) membres du bureau de l'association (**président, vice-président et directeur des finances et de l'administration**)

- a. **Directeur technique sportif** (président de la commission technique Goalball GTC) élu les années impaires pour un mandat de deux (2) ans.
- b. **Directeur de la communication** élu les années paires pour un mandat de deux (2) ans
- c. **Directeur de Sport for Life** - élu les années paires pour un mandat de deux (2) ans
- d. **Représentant des athlètes, nommé par le GTC et ratifié par l'Association les années impaires pour un mandat de deux (2) ans.** Le représentant des athlètes nommé par la commission de goalball et ratifié par les membres de l'association doit être soit le représentant des athlètes masculins, soit le représentant des athlètes féminins au sein de la commission de goalball.

**3. Durée du mandat d'un directeur :**

Une personne ne peut pas exercer plus de trois (3) mandats consécutifs en tant que directeur dans sa fonction actuelle.

326-3045 Robie St, #5 • Halifax Nova Scotia • B3K 4P6  
Phone: 1-877-604-0480 • info@canadianblindsports.ca



#### **4. Engagement en termes de temps :**

L'ASFC tient environ six (6) réunions de son conseil d'administration par an.

La fonction de directeur nécessite 8 à 10 heures par mois en moyenne ; pour les comités spécifiques, il peut y avoir des engagements de temps supplémentaires pour des projets ou des tâches à accomplir.

#### **5. L'éligibilité :**

Une personne ne peut être nommée inated, élue, désignée ou continuer à siéger au conseil d'administration que si elle est membre en règle d'une organisation membre, et si elle doit

- a. être âgé de dix-huit (18) ans ou plus
- b. être résident du Canada au sens de la loi relative à l'impôt sur le revenu
- c. Avoir le pouvoir de contracter en vertu de la loi
- d. Accepter d'adhérer aux documents de référence de la société
- e. ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays
- f. Ne pas avoir le statut de failli
- g. ne pas être un employé ou un contractant de la société
- h. Fournir un extrait de casier judiciaire vierge

#### **6. Qualifications pour un directeur :**

Les administrateurs doivent posséder une majorité des caractéristiques générales suivantes et plus d'une des compétences spécifiques :

Caractéristiques générales :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Connaissance du goalball  | <input type="checkbox"/> Esprit d'équipe   |
| <input type="checkbox"/> Expérience du conseil d'administration avec un conseil de gouvernance | <input type="checkbox"/> Sens des affaires |
| <input type="checkbox"/> Développement de la politique   |  |



- Compétences spécifiques :
- Leadership
  - Développement des fonds
  - Juridique
  - Relations avec les gouvernements
  - Comptabilité et finance
  - Gestion stratégique du changement
  - Marketing/Communications
  - Perspective sportive provinciale
  - Gestion des ressources humaines
  - L'esprit d'entreprise
  - Le capital politique

## 7. Responsabilités du directeur :

En tant que gardiens de l'organisation et dans le cadre de la vision, les dirigeants bénévoles sont responsables devant les membres et agissent en conséquence :

- a. Refléter les valeurs de l'organisation et adhérer au code de conduite
- b. Déterminer la politique, fixer les orientations, veiller à la santé financière de l'organisation, établir des priorités stratégiques, élaborer et mettre à jour un plan à long terme et veiller à l'existence d'un cadre de gouvernance solide.
- c. Communiquer ou défendre efficacement les intérêts des organisations en les représentant en tant qu'ambassadeurs et en veillant à entretenir des relations saines avec les organisations partenaires et les bailleurs de fonds, le cas échéant ; assurer la communication entre les organisations au sein du conseil d'administration, si nécessaire.
- d. Assurer de bonnes performances - un conseil d'administration efficace consacre généralement une bonne partie de son temps à discuter des questions suivantes : que signifie pour nous de bonnes performances ? Comment mesurer notre performance ? Il s'appuiera sur de multiples sources d'information, tant formelles sous la forme de rapports du personnel qu'informelles, pour se tenir au courant de cet aspect de ses responsabilités.
- e. Apporter un certain nombre de compétences à la prise de décision stratégique (par exemple, comprendre les aspects marketing, financiers, de communication, comptables ou juridiques d'une question).
- f. Les membres du conseil d'administration devront suivre une formation obligatoire sur la sécurité dans le sport et l'égalité des sexes, conformément aux politiques de l'organisation.



## **8. Processus de nomination :**

Le comité de nomination du conseil d'administration de l'ASFC lance un appel à candidatures ; le comité de nomination est habilité à rechercher des candidats jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle. Les nominations de l'assemblée générale sont autorisées si aucune nomination n'a été proposée pour un poste.

Le comité des candidatures fera preuve de diligence en examinant les qualifications du candidat, les compétences et attributs requis, les conflits d'intérêts potentiels ou d'autres questions importantes qui empêcheraient le candidat de s'acquitter avec succès des fonctions d'administrateur.

## **9. Informations requises à l'appui de chaque demande :**

Chaque candidat doit remplir et signer un **formulaire de candidature (ci-dessous)** et le soumettre au comité des nominations, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant ses qualifications, ses réussites et son parcours professionnel et bénévole.

## **10. Principales considérations :**

En tant que conseil représentant les intérêts nationaux des athlètes aveugles, l'ASFC s'engage à élargir la diversité de son conseil d'administration. Nous recherchons des candidats qui s'engagent à lutter contre la discrimination et le racisme, et nous encourageons particulièrement les candidatures des personnes aveugles, des autochtones, des personnes de couleur, des personnes vivant avec un handicap, des membres de la communauté LGBTQ2+, et des personnes ayant des domaines d'expertise et des expériences vécues variés. Des aménagements sont disponibles sur demande pour les candidats participant à tous les aspects du processus de sélection.

## **11. Soumettre une demande :**

Les demandes de renseignements ou les nominations doivent être envoyées à [ed@canadianblindsports.ca](mailto:ed@canadianblindsports.ca), qui transmettra les informations au comité de nomination.

Les postes seront élus lors de l'assemblée générale annuelle de Canadian Blind Sports.

**La date limite pour les nominations 45 jours avant l'AGA est le 4 août 2023.**



**Modalités des candidatures aux élections pour 2023-2025 :**

**Officier :**

- a. Président
- b. Vice-président

**Directeurs :**

- c. Directeur technique du sport



Association canadienne des sports pour aveugles  
Formulaire de candidature

Ce formulaire doit être envoyé à [ed@canadianblindsports.ca](mailto:ed@canadianblindsports.ca) au plus tard à la date  
du

\_\_\_\_\_ [insérer la date]

Ce formulaire doit être rempli par toute personne candidate à l'élection d'un administrateur.

Name of Candidate : \_\_\_\_\_

Adresse :  
\_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse électronique :  
\_\_\_\_\_

Estimez votre niveau d'engagement, de compétence ou d'expertise dans chacun des domaines suivants (soyez honnête) :

	Haut	Méd	Faible / NA
Soutien à les objectifs de l'ASFC			
Expérience au sein de conseils d'administration d'organisations à but non lucratif			
Connaissance du goalball ou du sport pour aveugles			
Gestion financière			
Collecte de fonds			
Marketing / Parrainage			
Ressources humaines			
Technologie / IT			
Leadership			
Juridique			
Lobbying / Défense des intérêts			
Relations avec les médias / Public Relations			
Gestion des organisations			



Gestion des risques			
Planification stratégique			
Relations avec les gouvernements			

1. Veuillez décrire les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé par le poste de directeur de l'ASFC :
2. Veuillez fournir un bref résumé de toute expérience antérieure avec l'ASFC :
3. Veuillez fournir un bref résumé de votre expérience avec d'autres organisations sportives :
4. Veuillez fournir un bref résumé de votre expérience au sein d'organisations bénévoles ou communautaires non sportives :
5. Veuillez souligner les aptitudes ou compétences supplémentaires qui contribueraient à une direction et une gouvernance efficaces de l'ASFC :
6. Veuillez décrire tout conflit d'intérêts que vous devriez déclarer si vous étiez élu au conseil d'administration :
7. Veuillez décrire toute autre fonction occupée dans le domaine du goalball.
8. Veuillez confirmer que vous respectez les conditions d'éligibilité et, si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Oui \_\_\_ No \_\_\_\_\_, pourquoi :

J'accepte que mon nom soit proposé pour un poste de directeur au sein du conseil d'administration de l'ASFC. Je consens à ce que l'ASFC vérifie les informations fournies à l'appui de ma candidature.

---

Signature

---

Date d'entrée en vigueur